

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le 11/05/2023

Berger
Levrault

ID : 083-218301208-20230511-DM025052023-AU

DECISION MUNICIPALE N° 025/05/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 04/06 en date du 4 avril 2023 :

- Approuvant le versement d'une subvention exceptionnelle.
- Ouvrant un crédit de 10.750 € au compte 6748 (autres subventions exceptionnelles).
- Autorisant à procéder à l'utilisation de ce montant par décision modificative.

Considérant la nécessité impérieuse d'entretenir le devoir de mémoire par les générations actuelles, le Collège des 16 Fontaines avec la participation de l'Association BAOBAB, a organisé une visite gratuite et guidée du Camp des Milles pour les 84 collégiens zachariens ;

Considérant la volonté de la Commune de Saint-Zacharie de contribuer à cette sortie, lieu de mémoire, d'éducation et de réflexion ;

DECIDE

Article 1 : De verser à l'Association « BAOBAB », la somme de 672 €, afin de participer à cette sortie.

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Saint-Maximin.

Fait à Saint-Zacharie, le 11 mai 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB